

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Séance du 21 février 2008

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Madame Moïra Guilmart et la vice-présidence de Madame Marie-Jeanne Dumont, Secrétaire générale.

Ordre du jour :

Demandes de démolition dans Paris : liste du 25 décembre 2007 au 26 janvier 2008

Suivis, faisabilités et affaires diverses

Crédits photographiques DHAAP : M. Marc Lelièvre, M. Christian Rapa, M. Pascal Saussereau

COMMUNICATION

« La Petite Ceinture, histoire d'un réseau, actualité d'un patrimoine », avec la participation de Marie-Noëlle Polino, présidente de l'association d'histoire des chemins de fer et Jean- Emmanuel Terrier, historien.



Vue ancienne de la gare d'Ornano



Vue ancienne de la gare de Montrouge



Vue ancienne de la gare de Saint-Ouen



Vue ancienne de la gare de Pont de Flandre

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé le vœu que les quatre gares du chemin de fer de Petite Ceinture non actuellement protégées (gare d'Ornano, gare de Saint-Ouen, gare de Montrouge, gare du Pont de Flandre) soient inscrites sur la liste supplémentaire des immeubles protégés au titre du PLU. Ces quatre nouvelles protections, venant compléter les douze déjà acquises, conforteront la trace dans la ville d'un réseau ferré ancré dans la mémoire des Parisiens, quoique peu visible dans son infrastructure ; l'ensemble des seize gares protégées, comme les barrières qui subsistent de l'enceinte des fermiers généraux, œuvres de Ledoux, étant appelées à prendre valeur de portes de Paris.

DEMOLITIONS TOTALES

05e arrondissement

7-21, place Valhubert, 3, quai Saint-Bernard, 2-26, rue Buffon, 5-57, rue Cuvier, 36-36B-38, rue Geoffroy-Saint-Hilaire

Pét. : Mme BELLAMY Gaëlle
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
Démolition de 3 commerces de restauration.
SHON à démolir : 76 m²

Démolition de kiosques : kiosque des otaries, kiosque Valhubert et kiosque de la ménagerie au sein du Jardin des Plantes pour cause de vétusté et de non-conformité aux normes actuelles d'hygiène. Ces kiosques ne sont pas anciens, datés des années 1960 dans la notice.



Vues des kiosques dont la démolition est demandée

Pas de résolution

13e arrondissement

33, rue Le Brun

Pét. : M. ROBERT Alain
COGEDIM RESIDENCE

Démolition totale d'un bâtiment sur rue à R+5+C d'habitation occupé, à destination d'hôtel (27 chambres) et d'un garage sous toiture en fond de parcelle (structure en fer à T, étonnantes baies cintrées en fond de parcelle).

D'après les Archives de Paris, il s'agit d'un dancing construit en 1920 par l'architecte DPLG Albert SIMON pour Madame Gibelin propriétaire (VO11 1799).

Reconstruction d'un immeuble de 17 logements en R+6 sur 3 niveaux de sous-sol par la COGEDIM, et 2 maisons individuelles sur cour R+2

Projet des architectes : Daufresne, Le Garrec et associés.

Le bâtiment sur rue semble être un immeuble début du siècle ou fin 19^e siècle, entièrement rhabillé et façadisé dans les années 1950 ou 60.



Vue depuis la rue

Pas de résolution

15^e arrondissement

252, rue de la Croix Nivert

Pét. : M. ROBERT Alain
COGEDIM RESIDENCE

Démolition d'un bâtiment sur rue de 1 étage sur 1 niveau de sous-sol, à usage de bureau, et construction d'un bâtiment de 6 étages sur 2 niveaux de sous-sol, à usage d'habitation (21 logements). **SHON démolie : 763 m²** **SHON créée : 1442 m²** **ST : 401 m²**

Démolition totale de la maison sur rue et d'un atelier situé en fond de parcelle.

Présenté à la Commission et vœu le 3 juin 2003 « *en faveur d'un projet respectant la volumétrie des constructions basses mitoyennes sises 252 à 256 rue de la Croix Nivert (15^e) dont le caractère traditionnel doit être conservé* ».

Projet de promotion immobilière pour 21 logements, un peu lourd : Xavier de Courcy et associés archi.

Bâtiments datés très précisément de 1924 dans le dossier (Atelier couvert d'une verrière caractéristique).



Vue depuis la rue



Projet

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a recommandé que le projet de construction, présenté au 252, rue de la Croix Nivert (15^e arr.), présente une meilleure intégration à une séquence urbaine sensible (déjà évoquée devant la Commission du vieux Paris dans la séance du 3 juin 2003) et notamment aux retraits consentis par l'immeuble mitoyen pour respecter et préserver la faible hauteur des maisons anciennes voisines.

8, villa Thoréton

Pét. : M. TRAQUET Pascal
ERIGONE DEVELOPMENT LTD

Démolition d'un bâtiment sur rue de 1 étage sur 1 niveau de sous-sol, à usage d'habitation, et construction d'un bâtiment de 3 étages, à usage d'habitation (3 logements) et de stationnement (2 places - 25 m²). **SHON créée : 360 m²**

Démolition totale d'une petite maison, datable de la première moitié 20^e siècle, la dernière de l'impasse.

Projet de création d'un immeuble comprenant 3 logements neufs par AXE ARCHITECTE, M. Garevski Tomislav.



Vue depuis la rue

Pas de résolution

18^e arrondissement

112-122, rue des Poissonniers

Pét. : M. ROGER Jean-Marc
SNCF TRANSPORT FERROVIAIRES

Démolition totale d'un ensemble de bâtiments de 2 étages à usage de bureau.

SHON à démolir : 11 500 m²

Opération d'aménagement « 112 à 122 rue des Poissonniers ».

Plan d'aménagement dressé par la DU/SDA.

Contexte urbain : Il s'étend sur environ 2,2 hectares, jusqu'au faisceau des voies ferrées de la Gare du nord, côté est ; Il se prolonge au sud à l'arrière de l'allée d'Andrézieux.

Le site est racheté par la Ville de Paris, nu de construction.

Le programme présenté en concertation aux habitants du quartier le 13 décembre 2006, se compose :

- d'un jardin public réalisé par extension du mail planté existant, d'une surface de plus de 6000m² ;
- d'un gymnase comportant une salle de sports de 44mx24m et des gradins, permettant d'accueillir des rencontres sportives régionales (gymnase type « C »),
- de logements sociaux répondant à la réserve du PLU;
- d'un centre d'animation de 1200m² Shon environ ;
- d'une voirie nouvelle desservant le projet et désenclavant l'allée d'Andrézieux.

En complément du programme municipal, le partenaire privé Multinvest envisage de réaliser :

- au sein de l'ensemble d'Andrézieux : une surface d'approvisionnement pour restaurateurs et traiteurs (enseigne « Métro »), une antenne de la DPP au 94 rue des Poissonniers (chantier en cours),
- au nord de cet ensemble et partiellement sur le terrain SNCF : des commerces de proximité des bureaux et un établissement de santé de type EHPAD.

Démolition totale d'un ensemble de 12 bâtiments datés de « 1900 à 1990 ».

Bâtiments administratifs, restaurant d'entreprise, centre de formation, centre médical, bâtiments de services, « école transport », garage, transformateur, loge de gardien.

Poste de garde du site/loge de gardien : bâti de la fin 19^e ou début 20^e en pierre.

Bât administratif : construction en partie des années 1950 avec des bâtiments type hangar plus anciens

Restaurant entreprise : série d'atelier à pignons, datés de 1907 et à pans de bois

Centre médical : petite maison le long des voies en meulières caverneuses et ciment volcanique.



Vue aérienne de la parcelle



Vue depuis la rue des Poissonniers



Vue des ateliers



Vue du bâtiment administratif

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a recommandé la conservation de l'ancien centre médical de ce site ferroviaire situé au 112-122 rue des Poissonniers (18e), par son étrangeté et sa forte présence architecturale en bordure des voies ferrées, ce petit édifice du XXe siècle ajoutera à la qualité du paysage urbain à créer dans le cadre de l'opération d'aménagement, tout en témoignant de l'histoire du site.

21-21B, rue Marc Séguin, 71B, rue Pajol

Pét. : M. BERTIN Hervé

SCI PARIS RUE PAJOL

Démolition totale d'un ensemble de bâtiments d'habitation et de commerce.

SHON à démolir : 1 721 m²

Démolition totale d'un ensemble de bâtiments bas à usage d'ateliers, entrepôts, habitations.

Ensemble industriel d'après-guerre, sans qualité apparente.

Permis de construire datant de 1947 pour la société anonyme AGET par l'architecte SAUBRON (20 rue Milton), source : répertoire J. Bertaut.

Projet de promotion immobilière, arch : Sylvie Solvet.



Vue depuis la rue Pajol



Vue depuis la rue Marc Séguin

Pas de résolution

19e arrondissement

1-13, boulevard de la Commanderie, 1-5, sente Bigot

Pét. : M. AUNIDAS Germain

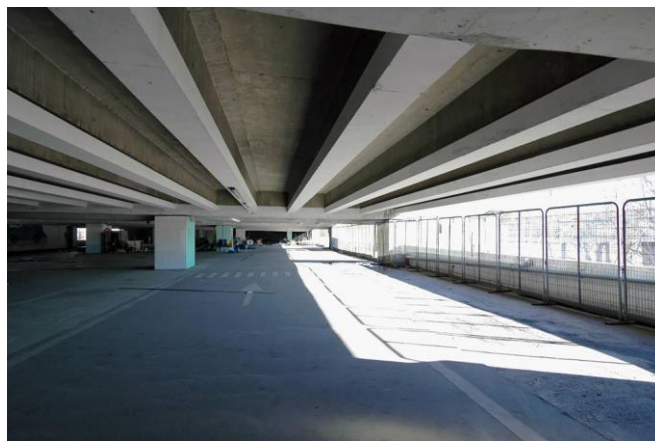
SCI DU BOULEVARD DE LA COMMANDERIE

Démolition d'un bâtiment de 1 étage et toiture-terrasse sur sous-sol à usage de commerce et de stationnement et construction d'un bâtiment de 9 étages sur rez-de-chaussée et sous-sol à usage de commerce, hôtel et stationnement. **SHON à démolir : 4710m² SHON créée : 24366 m²**

Démolition d'un ensemble daté dans le dossier de **1973**, comprenant un supermarché.
Projet de construction d'un complexe hôtelier par Neutelings Rieduk architecten BV.



Vue depuis la rue



Vue du parking

Pas de résolution

20e arrondissement

15, passage Boudin

Pét. : Mme M. FAURE

Construction d'un bâtiment de 2 étages à usage d'habitation (1 logement).

SHON créée : 146 m²

ST : 108 m²

Hauteur : 9 m

Démolition totale pour construction d'une maison individuelle autour d'une cour.



Vue depuis la rue



Vue depuis la cour

Pas de résolution

67, rue de Lagny, 74X, rue de la Plaine, 9, rue des Maraîchers, 18-20, rue des Pyrénées

Pét. : M. FEREDJ Rémi

R.A.T.P. REGIE AUTONOME DES TRANSPORT PARISIENS

Démolition d'un bâtiment de 3 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol, à usage d'habitation et de dépôt d'autobus et construction d'un bâtiment composé d'un dépôt d'autobus au rez-de-chaussée et en sous-sol (atelier + parking bus) et de 5 étages sur rez

SHON créée : 38 647 m² ST : 11191 m²

Grande emprise de la RATP, déjà présentée dans le principe en faisabilité à la CVP du 10 juillet 2007, lors du dépôt de PD de la construction légère et récente adossée à la gare de Petite Ceinture du Cours de Vincennes.

Emprise des hangars, datant des années 1900-1905 ; 1900 : construction et mise en service des premiers ateliers du métropolitain, pour le matériel roulant de la ligne 1 puis de la ligne 2, ouverte en 1902.

Lié à l'opération Philidor Maraîchers.

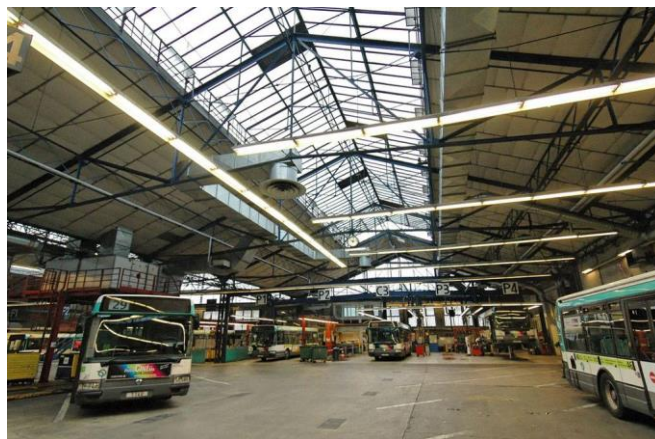
Opération tiroir, pour y installer un dépôt de bus, en attendant les travaux de démolition et reconstruction rue de la Lagny.

Architecte de l'opération de reconstruction de dépôts de bus, bureaux RATP, extension du collège et crèche par l'architecte Brigitte METRA.

Biblio : RATP, Patrimoine industriel et urbanisme, le site Philidor-Maraîchers



Vue du bâtiment à démolir



Vue intérieure du dépôt d'autobus

Pas de résolution

RESTRUCTURATIONS LOURDES

09e arrondissement

12, cité de Trévise

Pét. : Melle HIVERNAUD Danielle

SEMIDEP

Démolition partielle de planchers d'un bâtiment de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation.

Projet de la SEMIDEP pour centre d'accueil d'urgence pour femmes seules.

Cité Trévise datant des années 1840-1844 par l'architecte Edouard MOLL.

Démolition des planchers bois des étages et certaines parois intérieures ; en fait beaucoup de décroissement et des démolitions de murs porteurs ; ils ne gardent que l'escalier protégé.



Vue depuis la rue



Vue des baies du rez-de-chaussée



Vue de l'escalier

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a recommandé une meilleure conservation des éléments structurels, et notamment des planchers, de l'immeuble situé au 12, cité Trévise (9e arr.), immeuble inscrit à l'Inventaire supplémentaire des MH.

PVP

01^{er} arrondissement

6-8, rue de la Petite Truanderie

Pét. : M. MATOUMPA Clery / CLERY BRICE

Démolitions partielles de planchers à rez-de-chaussée et de murs porteurs au 1^{er} sous-sol en vue de l'extension d'un magasin de chaussures sur le commerce attenant avec modification des devantures, création de 2 escaliers et fermeture d'une trémie.

SHON démolie : 2 m² SHON créée : 1 m²

Protection : « Deux maisons présentant chacune une façade composée de deux travées et de quatre étages carrés sur rez-de-chaussée. Représentatives de l'habitat ordinaire au XVII^{ème} siècle. »

Déjà vu, présenté en séance le **20 décembre 2006** avec vœu « pour la conservation de tous les niveaux de caves voûtées et de l'escalier à marches portant noyau et sous face délardée, témoignant d'une souche plus ancienne, probablement médiévale, dans les deux immeubles datables du XVII^e siècle (...) »

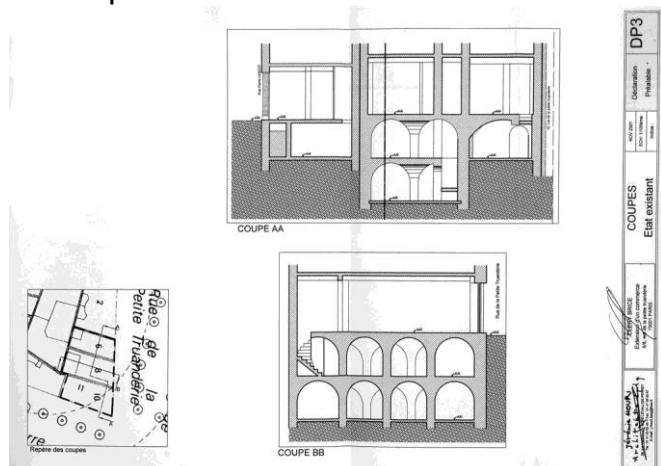
Le vœu a été levé en juin 2007 : la Commission « a accepté le nouveau projet qui préserve l'intégrité des deux niveaux de caves voûtées existantes (...) ».

Demande de surveillance archéologique par le pôle archéologie du DHAAP.

Nouveau projet d'installation d'un 2^e escalier en sous-sol à l'emplacement d'une voûte.



Vue depuis la rue



Projet



Vue des caves

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, s'est félicitée de l'évolution du projet d'aménagement des caves de l'immeuble sis au 6-8, rue de la Petite Truanderie (1er arr.); immeuble protégé au titre du PLU. Elle demande qu'un relevé architectural de ces caves voûtées du XVIIe siècle soit exécuté avant intervention et que les travaux soient menés avec la plus grande précaution, accompagnés par un homme de l'art.

01^{er} arrondissement

15-17, place Vendôme, 38, rue Cambon

Pét. : M. J. KLEIN Frank

STE THE RITZ HOTEL LTD HOTEL RITZ PARIS

Démolition de parties de planchers, de murs porteurs, de toiture, de façades sur cour et d'escaliers intérieurs à tous les niveaux de 2 bâtiments de 4 et 7 étages sur 3 niveaux de sous-sol, à usage d'hôtel de tourisme.

SHON à démolir : 786m²

Réhabilitation de l'hôtel Ritz.

ISMH : Salon, cabinet du 18e siècle et boudoir donnant sur la place, au premier étage de l'hôtel Ritz : inscription par arrêté du 4 mai 1927 et classé MH : Façades et toitures : classement par arrêté du 17 mai 1930.

Dossier préparé pour la séance de CVP du 18 septembre 2007.

Pièces complémentaires et modificatifs du permis de démolir examiné en septembre 2007.

Grand projet de rénovation 2005-2010 de l'hôtel Ritz, pour remise aux normes : accessibilité handicapés, ERP, sécurité incendie et de retrouver sa place parmi les palaces parisiens (modernisation des installations sanitaires, isolation phonique).

Étude historique jointe au dossier, d'après les archives du Ritz

L'hôtel pour voyageurs, construit en 1896 pour César Ritz par l'architecte Charles MEWES et le restaurateur AUGUSTE ESCOFFIER dans l'ancien hôtel de Gramont (1705), acheté par le Crédit Mobilier des frères Péreire en 1853.

Campagnes d'agrandissement de l'hôtel Ritz en 1910 : location du 38 rue Cambon et construction d'un bâtiment par Mewès ; puis en 1911 : location du 17 place Vendôme, ancien hôtel de Crozat, dans lequel Mewès crée une extension derrière l'HP ; 1912 : liaison entre le 15 et le 17 place Vendôme et construction d'une galerie de 110 m reliant le 38 rue Cambon et le 17 place Vendôme
Importante campagne de travaux en 1979, 1983 et 1989, dont la création d'équipements en sous-sol : piscine, club de nuit, salons de coiffure... ; et d'un salon d'été sur la terrasse du 19
1998 : acquisition du Jardin du gouverneur au 17, place Vendôme.

Le DHAAP a été saisi en amont, sans toutefois avoir pu assurer le suivi des différentes réunions de concertation organisées avec les services de la Ville et de l'Etat (SDAP et DRAC)

Lettre de M. Prévost Marcilhacy le 17 sept 2007, qui rappelle le jugement de 1989 condamnant la société du Ritz au retrait des velux en toiture installés sans autorisation. Et demande que le permis en cours soit l'occasion de demander à la société de remettre en ordre les superstructures, selon leur dessin d'origine.



Vue depuis la place Vendôme

Pas de résolution

140-144, rue de Rivoli, 44-46 rue de l'Arbre Sec, 9-11, rue du Roule

Pét. : SCI RIVOLI ROULE

Démolition totale des immeubles en cœur d'îlot et partielle de planchers dans les immeubles situés en périphérie d'îlot, l'ensemble à usage d'habitation, de commerce, de bureau et d'artisanat.

SHON à démolir : 5830 m²

Protection : « Séquence cohérente de maisons élevées entre 1689 et 1696 par l'architecte des Bâtiments du roi Jean-Baptiste Prédot à l'occasion d'un même lotissement. Au n°3, maison Louis XIV avec façade en pierre de taille composée de quatre travées et cantonnée par des chaînes de refends dont les baies soulignées de bandeaux plats conservent pour certaines des appuis de fenêtre Louis XIV en fer forgé. Au n°5-7 maison Louis XIV présentant une façade en pierre de taille cantonnée par des chaînes de refends et composée de quatre travées et trois étages carrés sur rez-de-chaussée. Fenêtres soulignées par des chambranles en bandeaux plats. Les escaliers ont disparus, mais subsiste au dernier niveau du 7 un morceau de limon d'un ancien escalier en bois à balustres. Aux n°9, 11 et 13, sur rue, trois maisons Louis XIV présentant des façades homogènes (surélévation au n°11, étage d'attique et garde-corps fin XVIIIème au n°13). »

Vœu du 18 septembre 2007 « en faveur d'une intervention plus respectueuse de la complexité et de la stratification historique de cet îlot d'origine médiévale, fortement marqué dans son tissu par la présence de l'enceinte dite « du XIe siècle ». L'occupation ancienne du cœur d'îlot est attestée de longue date (notamment par l'étude menée par l'équipe d'André Chastel portant sur l'« *Ilot du Roule et ses abords* » publiée en 1965-1966 dans « *Paris et Ile-de-France- mémoires* » par la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France, t. XVI-XVII). Cet ensemble de parcelles bénéficie d'une protection au titre du Plan Local d'Urbanisme et constitue un patrimoine architectural et urbain unique au cœur de l'ancien Paris. Les découvertes faites dans les caves lors de la visite du site (vestiges de maçonneries anciennes, notamment dans les sous-sols) sont autant de témoignages archéologiques des campagnes de constructions qu'il serait important d'authentifier et de relever très précisément avant tout projet de démolition au 140A-144 rue de Rivoli, 44-46 rue de l'Arbre Sec et 9-11 rue du Roule (1^{er} arr.) ».

Un nouveau projet qui conserve partiellement le mur « supposé » de l'enceinte, en tout cas la limite des Fiefs, dans les sous-sols.



Vue depuis la rue



Vue en cœur d'îlot



Vue en cœur d'îlot



Vue en cœur d'îlot

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné les relevés architecturaux exécutés par Michel Jantzen, architecte en chef des MH, et noté l'engagement écrit du propriétaire, la SCI Rivoli-Roule, de procéder à un démontage précautionneux des différents éléments déjà relevés dans les caves, ainsi qu'à un relevé complémentaire des parties qui viendraient à être découvertes lors des démolitions. La SCI s'engage en outre à conserver et mettre en valeur dans le sous-sol le mur qui matérialise l'empreinte fossile d'un parcellaire issu de l'enceinte du XI^e siècle. La commission accepte la démolition partielle des planchers en mauvais état de l'immeuble en fond de cour du 140 rue de Rivoli, immeuble du XVII^e siècle, protégé au titre du PLU. Sous réserve d'un accord sur la surveillance des travaux de démolition, la Commission a levé le vœu formé lors de la séance du 18 septembre 2007 au 140-144, rue de Rivoli, 44-46 rue de l'Arbre Sec, 9-11, rue du Roule (1^{er} arr.). Cet accord ne préjuge en rien des fouilles archéologiques qui ont été demandées et seront conduites sous la responsabilité du Service régional d'archéologie.

1-3, rue Hyacinthe, 13, rue de la Sourdière

Pét. : M. OHAYON Maurice
CRYSTAL DENIM SAS

Protection : « Rue percée et lotie en 1662 par l'architecte-entrepreneur Simon Delespine sur l'emplacement d'une académie de manège, fondée par l'écuyer de la Fage, sieur de la Sourdière. Il s'agit d'un des rares lotissements du tournant XVIIème / XVIIIème siècles, très peu remanié. Au n° 9-11, belle maison du XVIIème siècle présentant des lucarnes maçonneries superposées. Au n° 13, maison d'angle du XVIIème siècle se retournant au 1 rue Saint-Hyacinthe. Façade présentant un fruit sensible. »

Situé dans l'enceinte des fossés jaunes, maison 17^e siècle.

Projet d'installation d'une boutique de prêt-à-porter de luxe, marque « Crystal Denim SAS» par l'architecte Zaha HADID.

Le rez-de-chaussée de cet immeuble était antérieurement occupé par un restaurant dont la salle était située dans un sous-sol voûté.

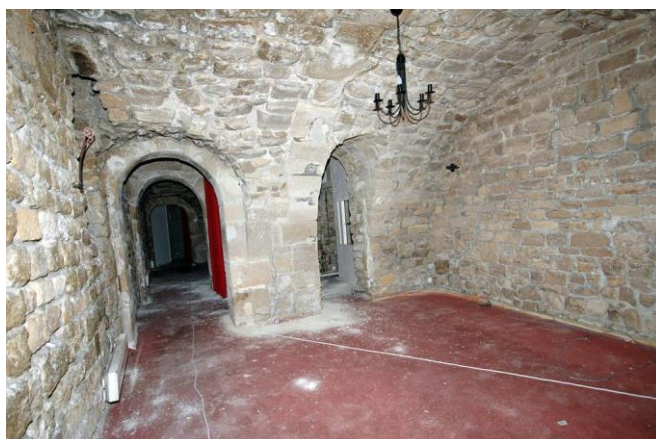
Projet de décroisement du premier sous-sol, avec démolitions des maçonneries du 17^e siècle, y compris la margelle du puits.

Environ 130 m² de SHON démolie, dont la plus grande part pour les voûtes en moellons et doubleaux en pierre de taille, datées de 1670.

Pose le problème d'intégrité du bâti entre RC et sous-sol (17^e siècle)



Vue depuis l'angle des deux rues



Vue des caves

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour une meilleure conservation des caves voûtées et des murs de façade à rez-de-chaussée de l'immeuble situé 1-3, rue Hyacinthe, 13, rue de la Sourdière (1^e arr.), immeuble du XVII^e siècle, protégé au titre du PLU. Elle demande que la devanture commerciale future soit en accord avec le caractère de la rue.

06e arrondissement

22-24, rue Jacob

Pét. : M. RUGY Eric de

Restructuration d'un bâtiment à usage d'habitation avec démolition partielle de façades, de planchers et de toiture, extension à rez-de-chaussée et 1er étage, modification des façades, surélévation partielle, création d'une toiture-terrasse et d'une cave.

SHON à démolir : 86 m² SHON créée : 102 m²

Protection : « Maison de la fin du XVII^{ème} siècle. Longue façade sur rue réunissant deux maisons. Au n°22, façade présentant des faux refends dans l'enduit et des appuis de fenêtre Louis XVI en tableau. Porte d'origine, à vantaux en bois ajouré au XIX^{ème} siècle. La façade sur jardin du XVII^{ème} siècle est mieux préservée. Au n°24, façade présentant une disposition des baies non régulière et portant des appuis de fenêtre en fer forgé de style Louis XIV. »

Projet de démolition partielle sur le bâtiment datant probablement du XIX^e siècle, en quasi ruine et plusieurs fois modifié.

Le projet conserve la façade actuelle sur le jardin, au nom de la co-visibilité avec le Temple de l'Amitié datant du 18^e siècle

Démolition de tout le reste et érection d'une façade contemporaine du côté de la cour du 22 et 24, rue Jacob.



Vue depuis la rue



Vue depuis la cour

Pas de résolution

11^e arrondissement

52, rue Servan

Pét. : M. SCHNEIDER Daniel

R.I.V.P. (REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS)

Démolition de 2 bâtiments de 1 étage, à usage d'habitation et d'artisanat.

Protection : « Immeuble d'activité vers 1900 présentant une façade traitée dans le goût pittoresque en meulière, rythmée par de grandes baies d'atelier, et composée d'un étage sur rez-de-chaussée. Toiture en bâtière. »

Démolition partielle de ces ateliers à usage de société de Linotype Française (procédé de machine d'imprimerie utilisant un clavier alphanumérique de 90 caractères inventé par 1886).

Construction des bâtiments à usage de bureaux et d'ateliers pour M. Chauvière par l'architecte Théophile RABAN (6 cité Monthiers), PC 10 février 1906 (VO 3445)

Projet de transformation en résidence « sociale » par la RIVP.

Concours d'architecture : Christine Rousselot (architecte), AV Rivière -DU

Démolition de la petite annexe à gauche du bâtiment principal pour logement de gardien construit en 1921 par A. Chauchat.

Démolition totale des hangars à structure métallique sur cour.

Restructuration très lourde du bâtiment sur rue (PVP) : démolition de l'escalier principal, perte des décors de staff et distribution au rez-de-chaussée et 1^e étage.

Référence biblio : Atelier : P. Chemetov et B. Marrey, *Architecture Paris 1848-1914*, p. 180.



Vue depuis la rue



Vue du hangar

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a accepté la démolition des annexes et hangars de fond de parcelle et pris acte de la conservation intégrale de l'immeuble principal au 52, rue Servan (11^e), immeuble protégé au titre du PLU, dans le cadre du projet de transformation en résidence sociale.

19e arrondissement

10-14, rue du Général Lasalle

Pét. : M. ALLALI Hammou

SCI DU 10 RUE DU GENERAL LASALLE

Démolitions d'un bâtiment et de 2 appentis, à rez-de-chaussée sur cour, à usage d'entrepôt et démolitions de parties de planchers, poteaux porteurs et toiture du bâtiment sur rue, de 4 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol, à usage d'entrepôt. **SHON créée : 6614 m²; ST : 2098 m²**

Protection : « Bâtiment industriel R+5 en briques début du XXème siècle, peu transformé. Témoignage du passé industriel du quartier de Belleville. »

Reconversion d'un bâtiment industriel : manufacture de chaussures transformée en dépôt de mobilier par le Ministère de l'Éducation nationale.

Construction de 4 étages et surélévation d'un étage pour la société DRESSOI & PEMARTIN & Cie en 1910 par l'architecte André MOREAU (31 avenue Parmentier)

Curetage de la cour : démolition de hangars.

Projet de transformation en centre de soins de santé mentale.

Maîtrise d'ouvrage : SCI du 10 rue du général Lasalle représenté par ICADE

Conservation de la structure acier avec démolition des solives et parquets de bois.

Démolition de l'escalier principal double rampe sur rampe à repos partagés, éclairé zénithalement par les sheds.

Archi du projet : G. Autran et F. Gilard



Vue depuis la rue

Pas de résolution

MODIFICATIONS ET ADAPTATIONS DU BATI

13e arrondissement

2-18, avenue d'Ivry, 1-11, rue Nationale

Pét. : M. DREYFUS Gaston
STE SNC IMMOBILIERE NATIONALE

Date approximative : 1891 (d'après le dossier et d'après la plaque commémorative apposée sur le bâtiment « installation de René Panhard et Emile Levassor en 1891 », anciens ateliers de carrosserie dans le 11^e arr. depuis les années 1830).

Pas de PC pour les travaux de construction, car effectuées pendant la Première Guerre mondiale : les usines fabriquent des camions et des obus pour les transports de troupe.

D'après les documents du casier archéologique de la CVP, un échange de courriers datant d'octobre 1916, travaux effectués par R. Michau Douane & Cie (ancienne maison JL Michau et fils et L. Dubrugeaud).

On ne connaît pas le nom des architectes mais les architectes Judlin et Gravereaux travaillent de l'autre côté de la rue pour Panhard et Levassor depuis 1914.

Après la Première Guerre mondiale, ces ateliers fabriquent des blindés légers, fabriqués à partir des années 1970 à Marolles (Essonne). A partir de 1967, Panhard et Levassor fusionne avec Peugeot SAS.

Bâtiment brique et béton, construit en 1916, conçu pour les essais de prototypes Panhard.

Restructuration lourde des anciennes usines Panhard-Levassor, avec création d'un grand patio au centre et 2 trémies de circulation verticale pour sécurité, bâtiment A ou B, relogement des bureaux AREP, le reste va faire l'objet d'un autre projet, la tête de proue (av d'Ivry/av Masséna) risque d'être démolie dans un projet futur.

Projet : refont des trémies qui existaient en partie, pour aménager des puits de lumière. Pour l'instant, pas de problème patrimonial. Reconversion acceptable, réaménagement des bureaux permettant au moins le maintien des bâtiments existants.

Problème : première phase d'une campagne qui devrait à terme être plus importante. Il n'y a pour l'instant, qu'un PD, sans projet (c'est-à-dire que les travaux engagés ne nécessitent ni DP ni PC : ils font des trous)

À l'avenir, projet de démolition de la tête d'îlot côté Maréchaux, posant un problème de paysage urbain. De l'autre côté, projet de création d'un jardin suspendu au-dessus de la petite Ceinture (En cours de négociation, car terrain en partie occupé).



Vue depuis la rue



Vue depuis la rue

Pas de résolution

URGENCES

16e arrondissement

9-11, rue Erlanger

Inscrit sur la liste de la séance de septembre 2007, le permis de démolir n° 075 016 07 V 0064 a été reporté et présenté à la séance de novembre 2007 :

Il s'agit d'un projet de crèche, piloté par la DPA, dans une ancienne villa de Paul Sédille et PVP, qui prévoyait la démolition de l'escalier et des planchers.

Suite à des réunions de concertation, un nouveau dossier a été déposé : PC 075 016 08 V 0003 qui prévoit la conservation de la 1^e volée de l'escalier et une reprise des planchers moins radicale.



Vue depuis la rue



Vue depuis la cour

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a accepté le projet de restructuration de la villa construite par l'architecte Paul Sédille en 1884, au 9, rue Erlanger (16e arr.), immeuble protégé au titre du PLU.

SUIVIS

12e arrondissement

5-15 rue Pierre Bourdan et 57-59 rue de Reuilly

Vœu lors de la séance du 22 janvier 2008 : « Siègne de l'école Boule, ensemble protégé au titre du Plan local d'urbanisme. Elle accepte les démolitions prévues dans le projet d'agrandissement de l'école (aile de Laprade le long du mur mitoyen, petite maison ancienne). Elle note que la façade en panneautage métallique de Jean Prouvé est conservée intacte, hormis l'intervention minime de traitement de l'entrée. Elle déplore cependant que ce projet prévoit la disparition des ateliers de modelage situés dans la cour qui, avec leur mobilier pédagogique spécifique, forment témoignage des origines de l'école, et demande que leur conservation soit privilégiée. »



Vue depuis la rue



Vue depuis la rue



Vue de la cour



Vue des ateliers de modelage

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a maintenu le voeu émis lors de la séance du 21 janvier 2008 concernant le 5-15 rue Pierre Bourdan (12e arr.), siège de l'école Boule, ensemble protégé au titre du Plan local d'urbanisme. Elle accepte les démolitions prévues dans le projet d'agrandissement de l'école (aile de Laprade le long du mur mitoyen, petite maison ancienne). Elle note que la façade en panneautage métallique de Jean Prouvé est conservée intacte, hormis l'intervention minime de traitement de l'entrée. Elle déplore cependant que ce projet prévoit la disparition des ateliers de modelage situés dans la cour qui, avec leur mobilier pédagogique spécifique, forment témoignage des origines de l'école, et demande que leur conservation soit privilégiée.

FAISABILITES

10e arrondissement

30-30B, rue de Paradis

Ensemble de bâtiments ayant appartenu aux Cristalleries de Baccarat : ancien dépôt et magasin de la Cristallerie Baccarat, installée à cette adresse depuis 1831.

Acquisition dans les années 1970 par le promoteur immobilier « Montefiore » de l'immeuble, de même que les 24, 26 et 28 rue de Paradis.

Permis de démolir accordé en 1974 et projet des architectes André Biro et Jean-Jacques Fernier d'un « Trade Market » comprenant un Centre international des arts de la table, des logements des bureaux et des locaux commerciaux et d'exposition (voir extrait du Monde du 16 mai 1973 avec projet).

Le projet de reconstruction du musée Baccarat en fond de parcelle n'est pas souhaitée par la cristallerie qui « semble désireuse de conserver l'actuelle construction qui comporte quelques éléments historiques », dont les salons néo-XVIIIe siècle et néo-Premier Empire.

Le musée Baccarat déménage en 2002 et est évoqué à la séance du 15 février 2002. En 2003 s'y installe la Pinacothèque de Paris.

Cet ensemble bâti a été vendu en 2007 à la SAS Smiet Laurent Finances avec un PD délivré le 9 septembre 2003 (création de trémies à tous les niveaux et démolition d'une partie des salons).

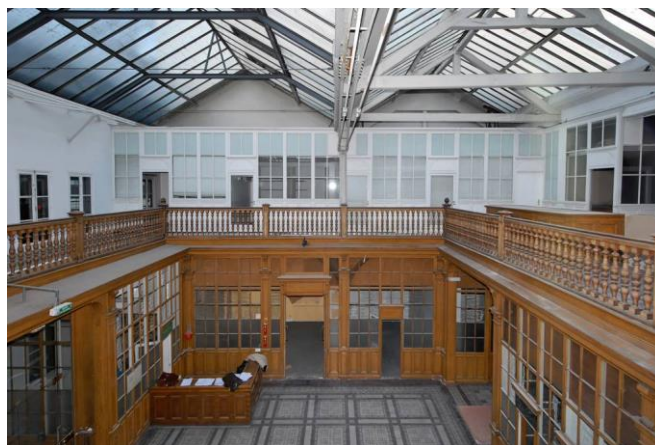
L'actuel propriétaire cherche la meilleure solution pour faire vivre les salles d'exposition : 2 grandes halles à structures mixtes (charpentes bois moisés), ensemble des salons éclairés par lumière zénithale ; et les entrepôts de stockage.

Deux équipes d'architectes proposent deux projets différents :

- Le projet de l'architecte DARONIAN propose de créer un centre de formation en conservant les deux halles, le rez-de-chaussée et l'escalier principal. Démolition des salons mais possibilité de réfléchir à une autre solution. Création d'une nouvelle façade à l'arrière pour création d'une cour anglaise, afin d'avoir la deuxième issue pour l'accès pompiers de cette ensemble bâti très enclavé.
- Le projet de l'architecte Patrick RUBIN consiste à créer un hôtel de tourisme pour étudiants (groupe catalan « Equity Point »). Le parti pris consiste à créer une rue intérieure et de créer les chambres de part et d'autre. La prise en compte patrimoniale n'est pas encore clairement définie dans ce projet, même si le groupe Equity Point serait prêt à renoncer à quelques chambres pour en favoriser la conservation. Accès par l'opération d'aménagement de l'ancien hôpital Saint-Lazare, sous réserve de l'accord de la Ville de Paris.



Vue depuis la rue



Vue d'une grande halle



Vue de l'escalier



Vue de l'étage

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé le vœu que l'ensemble des magasins de la société Baccarat, au 30-30bis rue de Paradis (10e arr.), soit inscrit sur la liste supplémentaire des immeubles protégés au titre du PLU. Ce remarquable ensemble de halles de stockage, de salons de présentation et de guichets de vente, datant de la deuxième moitié du XIXe siècle, est unique en son genre. La Commission demande que soient faits une étude historique et un diagnostic patrimonial destinés à éclairer les interventions futures. Elle demande que soit relancée la procédure en vue de l'inscription de l'ensemble à l'inventaire supplémentaire des MH.

16^e arrondissement

117, rue de la Tour

Demande de surélévation dans un bel hôtel particulier néo-gothique construit en 1921 pour Emmanuel WALKER par les architectes Viard et Dastugue (8 place de la Bourse) d'après les Archives de Paris (VO11 3664).

Actuellement à usage de bureaux et d'habitation pour le groupe de presse Alain Ayache.

Sur rue, l'hôtel particulier a déjà été surélevé dans les années 1980. A l'intérieur, il a conservé son second œuvre d'origine, très soigné : vitraux avec inclusion de vitraux Renaissance, cheminées, lambris à mi-hauteur, escalier, sols etc.

La demande porte sur le bâtiment sur cour à pans de bois, contemporain de l'hôtel particulier et à usage de salon d'été. Le groupe Alain Ayache souhaiterait effectuer une surélévation de ce bâtiment.



Vue depuis la rue



Vue du bâtiment sur cour

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a demandé l'inscription à la liste supplémentaire des immeubles protégés au titre du PLU, de l'hôtel particulier de style néo-gothique construit par les architectes Viard et Dastugue en 1921, au 117 rue de la Tour (16^e). Cet immeuble, très bien conservé dans sa façade, sa distribution intérieure et ses décors, témoigne de la persistance des styles historiques au XX^e siècle.